

Fiche de données de sécurité



conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

neodisher KMR fluessig

Date d'impression : 11.12.2007

Date de révision : 31.07.2007

Page 1 de 5

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

neodisher KMR fluessig

Utilisation de la substance/préparation

Détergent.

Identification de la société/entreprise

Société : Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG
Rue : Mühlenhagen 85
Lieu : D-20539 Hamburg
Téléphone : +49 40 789 60 0
Internet : www.drweigert.de
Service responsable : sida@drweigert.de
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : France: ORFILA téléphone : 01 45 42 59 59; Suisse: Tox. Informationszentrum Zürich ,Telefon: +41 44 251 51 51
Téléfax : +49 40 789 60 200

2. Identification des dangers

Classification

Indications de danger : Corrosif
Phrases-R :
Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
Provoque des graves brûlures.

3. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique (préparation)

Composants dangereux

N° CE	N° CAS	Substance	Quantité	Classification
215-181-3	1310-58-3	hydroxyde de potassium	5-15 %	Xn, C R22-35
231-668-3	7681-52-9	hypochlorite de sodium (NaOCl)	1-5 %	C, N R34-31-50

Le texte intégral des phrases R mentionnés figure au point 16.

4. Premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter aussitôt un médecin.

Indications pour le médecin

Traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité



conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

neodisher KMR fluessig

Date d'impression : 11.12.2007

Date de révision : 31.07.2007

Page 2 de 5

Moyen d'extinction approprié

Jet d'eau en aspersion. Eau. Mousse.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

aucune / aucun

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

aucune / aucun

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

aucune / aucun

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuel Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les méthodes de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Consignes pour une manipulation sans danger

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants : contact avec la peau. contact avec les yeux.

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Protéger contre : Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

Classe de stockage (VCI) : 8B

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition

Valeurs limites (maximales) d'exposition professionnelle

N° CAS	Substance	ml/m ³	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
1310-58-3	Potassium (hydroxyde de)	-	-		VME (8 h)	
		-	2		VLE (15 min)	

Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

Protection respiratoire

Pendant des travaux de pulvérisation ou d'injection de produits hautement concentrés il est recommandé d'utiliser une protection respiratoire avec des filtres contre la poussière/aérosol (P2)

Protection des mains

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Matériau approprié: Caoutchouc butyle. NBR (Caoutchouc nitrile). EN 374

Fiche de données de sécurité



conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

neodisher KMR fluessig

Date d'impression : 11.12.2007

Date de révision : 31.07.2007

Page 3 de 5

Protection des yeux

Lunettes de protection hermétiques. EN 166

Protection de la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

L'état physique : liquide
Couleur : jaune clair
Odeur : caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH-Valeur (à 20 °C) :	ca. 14	Testé selon la méthode
Modification d'état		
Point d'ébullition :	ca. 100 °C	
Point d'éclair :	non applicable	
Propriétés comburantes		
non applicable		
Densité (à 20 °C) :	1,4 g/cm ³	
Hydrosolubilité : (à 20 °C)	facilement soluble.	

10. Stabilité et réactivité

Matières à éviter

Réagit avec les : Acide, concentré.

Produits de décomposition dangereux

Au contact d'un acide dégage un gaz toxiques.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë, par voie orale DL50: calculé. mg/kg bw: >3300

Effets corrosifs et irritants

fortement caustique.

Information supplémentaire

Toxicité aiguë, irritation cutanée, irritation des muqueuses et potentiel mutagène de la préparation ont été évalués par le fabricant à partir des données disponibles se rapportant aux principaux composants. Quelques données se rapportant à certains composants principaux ne sont pas documentées. Selon les expériences du fabricant, ceux-ci ne présentent cependant aucun risque au-delà de ceux mentionnés sur l'étiquette."La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive ""Préparations"" (1999/45/CE)."

12. Informations écologiques

Persistance et dégradabilité

non applicable. Le produit est inorganique.

Effets nocifs divers

Le produit est une solution alcaline. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation.

Fiche de données de sécurité



conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

neodisher KMR fluessig

Date d'impression : 11.12.2007

Date de révision : 31.07.2007

Page 4 de 5

Information supplémentaire

"L'évaluation a été effectuée en s'inspirant de la méthode de calcul de la directive ""Préparations""."

13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination

Élimination selon les directives communautaires 75/442/CEE et 91/689/CEE relatives aux déchets et aux déchets dangereux dans les versions respectivement en vigueur. L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

No. ONU : 1719
ADR/RID classe : 8
Code de classement : C5
Panneau d'avertissement
No. danger : 80
Étiquetage : 8
ADR/RID Groupe d'emballage : II
Quantité limitée (LQ) : LQ22

Nom d'expédition

Ätzender alkalischer flüssiger Stoff, n.a.g. (Natriumhypochlorit, Kalium und/oder Natriumhydroxid)

Autres informations utiles (Transport terrestre)

: 274
: 2
: E

Transport maritime

No. ONU : 1719
IMDG-Code : 8
Marine polluant : •
Étiquetage : 8
IMDG-Groupe d'emballage : II
EmS : F-A, S-B
Quantité limitée (LQ) : 1 L

Nom d'expédition

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (sodium hypochlorite, potassium and/or sodium hydroxide)

Autres informations utiles (Transport maritime)

: 274, 944

15. Informations réglementaires

Étiquetage

Symboles de danger : C - Corrosif



C - Corrosif

Fiche de données de sécurité



conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

neodisher KMR fluessig

Date d'impression : 11.12.2007

Date de révision : 31.07.2007

Page 5 de 5

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

hydroxyde de potassium, hypochlorite de sodium, solution 1-5 % Cl actif

Phrases-R

- 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
35 Provoque des graves brûlures.

Phrases-S

- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
27/28 Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec Eau. .
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

Informations réglementaires UE

Information supplémentaire

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe 7: < 5 % agents de blanchiment chlorés , 5-15 % phosphates

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau : 1 - pollue faiblement l'eau

16. Autres données

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

- 22 Nocif en cas d'ingestion.
31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
34 Provoque des brûlures.
35 Provoque des graves brûlures.
50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.